

## Patrick CHENU

Directeur général de MJC de France



**À l'occasion des 80 ans du mouvement des MJC, le comité d'histoire des ministères de la jeunesse et des sports a invité Monsieur Patrick Chenu à répondre à quelques questions. Âgé de 53 ans, l'actuel directeur général de MJC de France s'est prêté au jeu, fort de ses expériences d'animateur, de directeur de MJC, à la tête d'une fédération régionale, ou encore de président du FONJEP.**

**Bonjour Monsieur Chenu. Merci d'avoir accepté notre invitation et de bien vouloir éclairer nos lecteurs sur le mouvement des MJC. En effet, ce dernier célèbre cette année ses 80 ans, en se référant à la fondation de « La République des jeunes » par André Philip le 27 septembre 1944 à Lyon. Pouvez-vous nous en dire davantage sur les origines de cette aventure et son fondateur ?**

Il faut avoir en tête que nous sommes alors au sortir de la guerre. Les mouvements qui composent la résistance pensent à l'après, à la victoire. La personne-clé est André Philip. Il s'agit à l'origine d'un économiste également professeur des universités issu d'une famille protestante, qui deviendra par la suite député SFIO. Il refuse de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain et rejoint le général de Gaulle. Il a notamment été envoyé aux États-Unis auprès de Roosevelt et a occupé diverses fonctions importantes, comme celle de commissaire de l'Intérieur. Il sera ensuite nommé ministre à plusieurs reprises.

On lui confie par ailleurs la mission de reprendre les maisons de la jeunesse créées par le régime de Vichy pour encadrer et embrigader les jeunes, afin de les transformer en lieux de démo-



démocratie, de culture, de loisirs et d'organisation de la liberté, bien décrits dans la circulaire du 13 novembre 1944 de [Jean Guéhenno](#), inspecteur général chargé de mission aux mouvements de jeunesse et à la culture populaire. Les activités doivent être gérées par les jeunes, à travers les conseils, sans influences politiques ou religieuses. Il fonde ainsi la République des jeunes le 27 septembre 1944 à Lyon, pour coordonner le développement des Maisons des jeunes.

**Quels ont été dès le début les liens avec les autres mouvements ?**

La République des jeunes, qui se présente sous l'aspect d'une Fédération nationale des Maisons des jeunes, est pensée comme un lien qui va réunir les réseaux, notamment d'éducation populaire. Elle compte dans ses rangs un ensemble de mouvements syndicaux, de jeunesse, d'éducation populaire ou encore de résistance.

Ainsi, les Auberges de jeunesse, les Éclaireurs de France, la CGT, la CGA, les Forces unies de la jeunesse patriotique, les Jeunesses socialistes, l'Union de la jeunesse républicaine de France, la Ligue de l'enseignement, le Syndicat national des instituteurs, l'Association catholi-

que de la jeunesse française et les Scouts de France, font partie de cette aventure.

Or, la tâche se révèle difficile dès le début. L'esprit de concorde présent au moment de la Libération va s'essouffler. Le Syndicat national des instituteurs et la Ligue de l'enseignement quitteront la République des jeunes, qui rencontrera de plus en plus de difficultés.

**La Fédération Française des Maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) a quant à elle été créée en 15 janvier 1948. À quoi correspond cette nouvelle étape ?**

Albert Léger, inspecteur général mis à disposition par l'État, devient délégué général de la République des jeunes en 1946, sous la présidence d'André Philip. Sa mission est de rationaliser le projet, voire de le « liquider » pour certains. Dans un contexte d'inflation, de baisse des budgets et de retards de versement des subventions, il réduit les dépenses, supprime des postes et abandonne la formation initiale des cadres. Il conduit également, dans la période, la production des statuts-types d'une Maison des jeunes et de la culture, d'une fédération départementale, de la future FFMJC, le règlement intérieur de ces trois structures ainsi que les statuts des directeurs de MJC. La République des jeunes cesse ses activités et la Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture est créée au début de l'année 1948.

Cette dernière n'a pas pour vocation de fédérer un ensemble de mouvements, mais plutôt de poursuivre le développement des MJC. Le conseil d'administration reste tout de même composé à l'époque de représentants des adhérents et de personnalités d'autres mouvements, notamment parmi les membres associés.



**Dans une interview au journal Le Monde du 18 septembre 1959,**

**Maurice Herzog (Haut-Commissaire puis Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports) préconise le développement des**

**MJC dans les communes de France. Les années 1960 verront se créer des centaines de nouvelles structures, qui dépasseront le millier. Comment interprétez-vous ce succès rapide ?**



Cela correspond à une conjugaison de phénomènes. Laurent Besse en parle très bien dans le [film sur les 60 ans du FONJEP](#). Il s'agit de répondre au boom démographique et au développement des « ». Il devient

[blousons noirs](#) de s'occuper de cette jeunesse nombreuse et dynamique. La loi programmatique vise à créer des infrastructures et à les faire vivre grâce à des directeurs professionnels, à des éducateurs populaires. Les MJC deviennent des lieux incontournables dans l'ensemble du territoire français.

Alors que la Ligue de l'enseignement repose principalement sur des instituteurs mis à disposition, les MJC profitent du financement de l'État via le FONJEP (créé en 1964) pour salarier leurs cadres.

**FONJEP**  
Fonds de coopération  
de la jeunesse et de l'éducation populaire

**André Philip donne sa démission en avril 1968, dans un contexte tendu. Cette année-là correspond-elle à un tournant pour le mouvement ?**

Absolument. Alors qu'il est le personnage emblématique du mouvement depuis vingt ans, André Philip subit un ensemble de pressions. Il doit déjà faire face à un corps professionnel puissant et à des syndicats très actifs, mais aussi à un contexte politique tendu.

Effectivement, la société est en ébullition, avec un puissant PCF et une politisation croissante de la jeunesse. Les gaullistes, inquiets, s'interrogent sur la FFMJC et son président. À la veille de mai 68, des raccourcis sont faits entre la contestation croissante du système et les espaces d'organisation et de débat. Il sera amené à démissionner.

**Plusieurs scissions vont intervenir par la suite, comme en 1969 et en 1992, puis la Confédération des MJC de France sera créée en 1994. Pouvez-vous nous détailler ces différentes évolutions ?**

En 1969, l'État divise la FFMJC en imposant une régionalisation qui casse le corps professionnel. La Fédération nationale héritière de 1948 poursuit ses activités, mais des fédérations régionales quittent le navire pour fonder l'Union des fédérations régionales de MJC (UNIREG).

Pour schématiser, on peut dire que ces dernières sont plus neutres, moins militantes et que les professionnels disposent d'un pouvoir moins important.

En 1991, ce sont cette fois six grosses régions qui s'en vont pour créer l'Association de recherche, d'études et de gestion sociale du champ social et socioculturel des MJC (AREGES-MJC), en raison de désaccords économiques, mais aussi sur l'autonomie laissée aux structures régionales.

Finalement, l'UNIREG et l'AREGES-MJC vont signer la « Déclaration des principes de Toulouse » et créer ensemble la Confédération des MJC de France en 1994. Il s'agissait d'une confédération de fédérations régionales.

**La FFMJC a cessé ses activités en 2021 et l'association « MJC de France » a vu le jour en 2022. Quelle était l'ambition de ce nouveau projet ?**

Un tiers des MJC dépendaient de la FFMJC, mais cette dernière a traversé de grandes difficultés, faisant face à une crise de modèle. Elle a subi une liquidation économique.

La fondation de la MJC de France a favorisé l'union des MJC, en tant que tête de réseau unique, avec un nouveau nom, de nouveaux statuts et un nouveau projet associatif. Les seize réseaux régionaux ont adopté la déclaration de Nancy en 2022.



C'est une nouvelle ère, mais qui demeure fidèle au passé.

**Historiquement, les MJC ont-elles mué différemment selon les territoires ?**

Oui, les MJC ont su évoluer différemment selon les territoires, en s'adaptant à leurs réalités et à leurs habitants. Elles ont des noms parfois différents, des stratégies et formes diverses, mais elles partagent les mêmes valeurs, les mêmes objectifs et la même pédagogie.

Elles ont été et sont un enjeu démocratique fondamental, dans une logique de co-construction, mettant en action des bénévoles et des professionnels au service de projets communs, accompagnant les individus pour faire du collectif.

Reproduction autorisée sous réserve de l'accord préalable du CHMJS

Ce sont des lieux de « faire ensemble », en lien avec les gens et les collectivités. En outre, les jeunes de moins de 26 ans représentent 50 % des fréquentations.

**Le mouvement a tiré la sonnette d'alarme dernièrement dans les médias, notamment sur sa situation économique. Comment avez-vous célébré les 80 ans du mouvement au cours de cette année, dans ce contexte particulier ?**

Comme de nombreux mouvements d'éducation populaire, nous faisons face à une crise du recrutement, à des soucis de renouvellement de la gouvernance bénévole, à un manque de considération et à des difficultés financières. Il est de plus en plus difficile d'être attractif et de faire comprendre l'importance de l'écosystème, du réseau. On privilégie l'action pour l'individu, en dévitalisant les réseaux et la primauté du collectif. Fin 2022, 50 % des MJC du réseau étaient en déficit.



Dans ce contexte, et alors que la nouvelle association est encore dans une phase d'organisation, nous n'avons pas encore célébré les 80 ans de la République des jeunes. Nous comptons le faire dans les Côtes-d'Armor les 4, 5, et 6 juillet 2025, à l'occasion de la première Convention nationale de MJC de France. Sous le titre de « Transmission(s) », avec pour sous-titre « MJC actrices dans un monde qui change », nous allons nous réunir dans plusieurs communes du département. Nous avons fait le choix de la décentralisation pour répondre à nos enjeux de transmission, à la lumière de l'Histoire.

**Comment imaginez-vous MJC de France pour ses 100 ans ?**

À l'heure des liens virtuels, qui vont encore s'amplifier dans le temps, l'utilité de se retrouver, de faire ensemble, d'avoir une expérience sensible du monde, est fondamentale. Faire avec autrui, en réseau, dans des lieux de débat, d'action, de concret, sera aussi indispensable dans vingt ans qu'aujourd'hui, voire plus.

En réussissant à transmettre et en faisant face aux défis mentionnés précédemment, MJC de France célébrera ses 100 ans dans l'unité, toujours au service du collectif.

**Renaud ARTOUX**

Chargé de mission éducation populaire

Octobre 2024